



Résolution(s)!

En cette période de vœux, ce mot - polysémique à souhait - est plus que d'actualité. Avec un hyper président, un gouvernement à sa botte, avec les (nos) difficultés à mobiliser, tous secteurs confondus, contre le train de leurs réformes, nous devons nous montrer encore, individuellement et collectivement, résolus-es.

En relisant quelques éditos de janvier précédents, je refais miens les « faire nombre, poursuivre la construction des luttes, la bataille des avancées sociales », les « remettre à plat toutes les réformes rétrogrades, comptables, iniques », les « se battre pour l'emploi, les salaires, les conditions de travail », les « combattre l'exclusion, la précarité », les « garder un service public d'éducation ambitieux »...

En 2009, le rapport de force nécessaire mais insuffisamment fédérateur, n'a pu catalyser colères et désarrois ressentis, exprimés par une grande partie de la population. La crise continue de faire des ravages mais cela fait vingt ans que tous les polders - y compris intimes (souffrances, stress au travail) - lâchent les uns après les autres. Cela fait vingt ans que pour la majorité des vingt-quatre millions de salariés-es français, les conditions de travail (et donc d'existence) se dégradent. Je n'oublie évidemment pas les sans-grades, les sans-papiers, les sans-abris broyés par des décrets liberticides.

Le travail de sape, de casse des services publics, d'exacerbation des individualismes engagé par la droite depuis des années, couplé à l'atonie certaine des syndicats les plus combattifs lorsque la gauche fut au pouvoir avec pour conséquences l'émiettement, le souci de maintenir des prés carrés, la coupure avec leur base, (je n'oublie évidemment pas les mobilisations, les luttes qui ont abouti) expliquent - bien sûr pas totalement - ce rapport de force fragile, peu générateur de convergences « reconductibles ». A fortiori, quand les partis d'opposition hexagonaux connaissent morcellement ou guerre des égos. Un autre élément de réponse réside également en chacun-e de nous : le fait de prendre une décision et de vouloir s'y tenir. Le fait de prendre, donc, des résolutions.

Fin novembre, s'est tenu le congrès de la CGT Educ'Action 06. En relisant la deuxième... résolution, je veux mettre en exergue ce qui suit : « L'unité syndicale ne peut pas être la seule addition de syndicats. Elle doit être un élément facilitant la mobilisation de tou-te-s : syndiqués-es, non-syndiqués-es, usagers et associations concernés » et « [...], annoncer une mobilisation, en préparer les revendications communes, le calendrier et les formes, nécessite que l'on mette en débat avec nos partenaires et encore plus avec les salariés-es la suite à donner. Ceci doit être une priorité ».

La responsabilité de vous informer, de vous accompagner, de vous défendre le plus objectivement possible nous incombe à nous, militants-es. La confrontation, le débat d'idées, d'arguments, le temps qui leur est consacré et, si besoin, l'action (quelle(s) suite(s) à la grève du 21 janvier dernier?) relèvent de notre responsabilité à toute-s. Résolution.

A bientôt. Belle et dynamique année 2010!

Marc Le Roy



Urgence Haïti

Appel à la solidarité

Communiqué de la Cgt et de l'Avenir Social

La CGT avec L'Avenir social lance un appel urgent à la solidarité de ses organisations, de ses adhérents, des salariés envers le peuple d'Haïti, victime d'un terrible tremblement de terre qui a détruit la plus grande partie de Port au Prince, la capitale.

La détresse chronique des Haïtiens est immense : à l'extrême pauvreté, qui affecte 80% de la population, ayant moins de deux dollars par jour pour vivre, s'ajoutent les destructions dues aux cyclones et inondations de l'année dernière, qui avaient fait un million de sans-abris.

La destruction des infrastructures et des activités économiques, que la sortie de l'instabilité politique avait permis de construire ou relancer au prix de grands sacrifices de la population, et les pertes en vies humaines ont déjà des conséquences dramatiques pour ce pays, le plus pauvre des Amériques.

Face à cette tragédie, Haïti a besoin d'une aide internationale à la hauteur non seulement des besoins humanitaires immédiats, mais aussi pour reconstruire le pays et le sortir de la pauvreté chronique.

La CGT, avec L'Avenir Social comptent sur une réaction rapide et massive à cet appel à la solidarité que nous lançons.

Montreuil, 14 janvier 2010

Adressez vos dons par
chèque à l'ordre de :

« L'Avenir social – solidarité Haïti »

263, rue de Paris – case 419

93514 Montreuil CEDEX

75% de votre don sont déductibles des
impôts, un reçu vous sera adressé

La CGT Educ'Action 06 a d'ores et déjà envoyé
un chèque du montant des intérêts de son livret A
en 2009

réagissons

Page 2 : Congrès; Adhésion

Page 3 : Direction d'Ecole...EPEP
Menaces sur les Sciences et Techniques industrielles

Pages 4 : Masterisation, concours,
stage en responsabilité

Page 5 : Epreuve de contrôle du bac pro

Pas de bébés à la consigne

Page 6 : Lycée : une réforme sanshistoire
Où va l'enseignement professionnel?

Page 7 : Une réforme à l'encontre du bon-sens.
Stress au travail

Page 8 : Violences en milieu scolaire
Entre la dinde et la bûche glacée

Directeur de la publication: J.Denneulin

N° de commission paritaire: 0514S06382 ISSN: 1263-8617 - Imprimerie Sepipca: 04.97.00.09.20

Congrès de la CGT Educ'Action 06

Notre syndicat départemental SDEN-CGT EDUC'ACTION a tenu son congrès les 27 et 28 Novembre 2009 à Cannes.

Il s'agissait en premier de nous mettre en conformité avec le Congrès national pour changer notre nom. Nous sommes aujourd'hui la **CGT EDUC'ACTION 06**.

La soixantaine de congressistes a débattu des 3 résolutions présentées (téléchargeables sur notre site web) :

- « un service public d'Education Nationale pour la réussite de tous et de toutes », où sont actées les revendications plus actuelles.

- « Mobilisation, comment faire ? » qui traite de l'action syndicale et plus particulièrement de l'unité d'action et des modalités, pour quoi faire et comment ?

- « Un fonctionnement plus démocratique, plus régulier, plus solidaire » où nous avons mis en place une nouvelle organisation et répartition des tâches, au service de l'adhérent-e et de l'action syndicale

- la mise en conformité des statuts.

et nous avons travaillé au cours de 3 ateliers :

- la souffrance au travail.
- les priorités revendicatives
- les inégalités scolaires et sociales

Deux motions d'actualité ont été votées par le congrès, l'une dénonçant la violence faite aux femmes et l'autre appelant au retrait de la contre réforme du lycée.

Au terme de ces journées très constructives un nouveau bureau départemental a été élu, ainsi que le nouveau secrétaire général : Marc Leroy, Joël Denneulin étant proposé pour le secrétariat académique du nouveau syndicat : la CGT Educ'Action de l'Académie de Nice.

Chacun-e des membres est responsable des tâches transversales d'animation et de représentation de notre syndicat avec la Cgt interprofessionnelle, la Cgt Educ'Action nationale, nos partenaires institutionnels ou syndicaux et parents d'élèves. Nous faisons le choix d'un travail en équipe mixte.

Marc Leroy : secrétaire général

Joël Denneulin : secrétaire académique

Jean-Pierre Quarier responsable du Pôle 2 nd degré

Didier Bouscarat : responsable du 2nd degré ouest

Vincent Pinchaux : responsable du Pôle 1^{er} degré

Christelle Blanc Sylvie Di Rienzo

Florence Ciaravola Yvon Guesnier

José Barberi



La Cgt-Educ'Action publie une lettre internet à destination des enseignant-e-s.

Vous souhaitez la recevoir, adressez un mail à en précisant votre nom, prénom, affectation, mail :

1er degré 06 :
sden1d06@free.fr

1er degré 83 :
sden.cgt.1d.var@free.fr

2nd degré :
sden2d06@free.fr

Nous rejoindre...

CGT Educ'Action de l'Académie de Nice

34 bd Jean-Jaurès - 06300 Nice

Tél. 09 53 68 08 50 - Fax : 09 58 68 08 50

<http://cgteducationnice.org>

Secrétaire académique :

Joël Denneulin : 06 62 01 08 93

Alpes-Maritimes

Secrétaire général :

Marc Leroy : 06 99 34 98 01
cgt.educ.action06@free.fr

1^o degré : Yvon Guesnier
sden1d06@free.fr - 06 63 57 64 72

2^o degré : Jean-Pierre Quartier
sden2d06@free.fr 06 62 01 08 93

Trésorier : Renaud de Varent

sden06@free.fr - 09 53 68 08 50 (répondeur)

Var

Secrétaire générale :

Valérie Hible, Bourse du Travail
13, av. Amiral-Collet - 83000 Toulon
Tél. 06 59 95 68 28 - valerie.hible@wanadoo.fr

1^o degré : Sandrine Blondy
sden.cgt.1d.var@free.fr - 06 11 77 62 69

2^o degré : Mireille Canolle
canollem@yahoo.fr - 06 59 95 68 28

GRETA : Marie-Dominique Fièvre
mariedo.fievre@gmail.com - 06 88 32 34 89

Trésorière : Dominique Motay

dmotaycgt@gmail.com - 04 94 14 02 73



Bulletin d'adhésion ou de réactualisation

**Votre cotisation est la seule ressource
financière du syndicat : adhérez !**

NOM (Mme/Mlle/M) _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Etablissement : _____ Zep : oui - non

Corps (plp, pe, instit, certifié...) _____ Echelon : _____ Hors classe : oui - non

Discipline et/ou fonction (zil, tzt, ais, cons. pédagogique...) : _____

Titulaire (1) Stagiaire (1) Non titulaire (1) : _____ Retraité-e (1)

Temps partiel : quotité _____ % ou _____ /18° ou _____ /27°

Montant de la cotisation : _____ Je désire (ré-) adhérer à la CGT Educ'Action.

Je désire payer par prélèvement automatique¹, je joins un RIB. Date et signature :

Je règle ma cotisation 2010 par chèque - entre 1 et 6 chèques max., svp.¹

(1) Rayer les mentions inutiles

Désormais, 66% de la cotisation est déductible des impôts : le coût réel représente le tiers du montant indiqué.

Dans toute la CGT, le taux de cotisation pour les actifs est de **1% du salaire net**.

Le tableau ci-dessous vous permet de faciliter le calcul de votre cotisation :

Cotisation mensuelle	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch	11° éch
Instituteur-trice				14,40 €	14,75 €	15,00 €	15,40 €	16,20 €	17,00 €	18,05 €	19,85 €
Certifiée, PE, PLP, PEPS, CPE	11,00 €	11,00 €	15,20 €	16,00 €	16,90 €	18,00 €	19,05 €	20,45 €	21,85 €	23,55 €	25,35 €
Idem : hors classe	19,05 €	21,55 €	23,15 €	24,75 €	26,75 €	28,55 €	30,15 €				
Agrégé-e	14,00 €	11,00 €	18,40 €	19,95 €	21,35 €	22,85 €	24,45 €	26,35 €	28,25 €	30,15 €	31,60 €

Etudiant-e : cotisation annuelle : **23.00€**

Pour toutes les autres catégories : calculer votre cotisation sur **1% du salaire net** ou prenez contact avec le syndicat pour le tableau complet.

Pour le temps partiel : calculer votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

Pour les retraité-e-s, le taux de cotisation est de 0,70% du total des pensions et comprend l'abonnement à Vie Nouvelle.

Si vous optez pour le **prélèvement automatique**, votre cotisation sera réévaluée en début d'année civile et lorsque nous aurons connaissance de vos promotions.



La filière STI avec ses différents bacs offrent à leurs élèves des voies de réussite permettant l'accès au niveau III (BTS et IUT) et plus (CPGE, écoles d'ingénieur). S'appuyant sur une pédagogie ancrée sur l'activité de l'élève, privilégiant la conceptualisation à la théorisation, appuyant les enseignements généraux sur les disciplines technologiques, elle à la pointe de la démocratisation de l'enseignement secondaire et de l'accès aux études supérieures. La filière technologique répondant à un besoin fort de l'économie en technicien-ne-s et cadres technique offre de riches perspectives d'insertion professionnelle.

Ces méthodes pédagogiques ont malheureusement aux yeux du ministère le tort d'être exigeantes en matériel, locaux, et surtout en temps d'enseignement.

Constatant une désaffection des élèves pour cette voie (environ 20% sur 10 ans) et n'ayant jamais concrètement cherché à soutenir ces filières le ministère profite de ce constat pour justifier une réforme qui les fragilisera encore plus et mettra en position d'échec des élèves qui y réussissent aujourd'hui.

La réforme du cycle terminal de cette voie qui ne sera officiellement dévoilée qu'en mars, se fera dans le même esprit que pour la voie générale en renforçant les enseignements généraux au détriment des enseignements technologiques qui verront leurs heures diminuées. Les dédoublements n'étant plus garantis mais globalisés ces enseignements en seront d'autant plus menacés.

Sous prétexte de modernisation les différentes spécialités sont renommées en termes généraux abandonnant toutes références aux champs technologiques existants les rendant encore plus obscures aux yeux des élèves et parents en quête d'orientation.

Les voies générales et technologiques ne se différenciant qu'en 1^{ère} cette « réforme » ne sera applicable qu'à la rentrée 2011 mais la nouvelle seconde sera, elle, opérationnelle dès la prochaine rentrée. Ors c'est en seconde que les élèves découvrent les différentes séries du cycle terminal et définissent leur orientation. Les décrets de la nouvelle seconde ne seront publiés que fin janvier et les programmes présentés au Conseil Supérieur de l'Éducation en mars alors que c'est dès aujourd'hui que les élèves de 3^{ème} doivent choisir leurs « enseignements d'exploration », sans en connaître les contenus (6 lignes dans la brochure ONISEP) et sans pouvoir mettre en perspective les filières à partir de la 1^{ère}. C'est également dès maintenant que les établissements doivent déterminer quels « enseignements d'exploration » ils vont mettre en place, enseignements dont les durées ont été divisées par 2 (sur 2 enseignements) et dont les contenus et programmes sont loin d'être connus. Ors c'est du choix de ces enseignements, de leurs contenus, du nombre de divisions, du dédoublement éventuel (qui n'est plus garanti par les textes) que dépend le nombre d'élève qui choisiront la série STI ou l'option SI (Sciences de l'Ingénieur) de la série S. L'enseignement technologique est également pertinent comme support à l'accompagnement personnalisé mis en place par la réforme par son ouverture sur l'interdisciplinarité, l'autonomie, la recherche et l'orientation.

Face à la réforme qui se met en place, une fois encore sans concertation des enseignant-e-s, il nous faut rester vigilant quand à sa spécificité qui permet à de nombreux jeunes d'atteindre le bac et d'accéder à des poursuites d'étude. Nous n'accepterons pas une réforme qui pour permettre la suppression de postes d'enseignant-e-s écarterait deviendrait inaccessible à ces élèves souvent issus des milieux populaires. Et c'est dès la mise en place de la nouvelle seconde dans nos établissements que nous devons défendre la présence large des STI.

Jean-Pierre Quartier

La question de la direction d'école fait l'objet depuis de nombreuses années et plus encore aujourd'hui d'un vrai malaise.

Des milliers de postes restent vacants chaque année, la fonction est parfois imposée, et dans nombre d'écoles, le barème (particulièrement dans les maternelles) pour obtenir la direction est souvent inférieur à celui pour obtenir un poste d'adjoint-e.

Les raisons de ce malaise sont multiples pour les directeur-trices :

- Charge de travail en forte hausse avec une nette tendance par les IEN et les IA de se décharger d'un certain nombre de tâches administratives sur les directeur-trices (conséquence de la fermeture massive de postes d'administratifs).
- Reconnaissance financière insuffisante.
- Manque de temps évident, qui justifierait des décharges de service importantes, sans commune mesure avec ce qui existe aujourd'hui.
- Pression des mairies qui cherchent de plus en plus à s'immiscer dans le fonctionnement des écoles et là aussi se déchargent de plus en plus sur les directeur-trices.
- Détérioration des relations «au public» comme dans d'autres métiers.
- Responsabilités et obligations mal définies.

Pour la CGT Educ'Action, la solution ne passe ni par la création d'un établissement du premier degré (EPEP), ni par un statut de Chef d'Établissement pour les directeur-trices.

Plusieurs raisons nous guident :

Si les EPEP se créent...

- Les politiques locales pourraient avoir la main mise sur l'école au travers de la présence du conseil d'administration. Ce phénomène serait amplifié avec l'arrivée des jardins d'éveil qui visent à supprimer les écoles maternelles forcément issu de l'Éducation. Il serait une sorte de manager, préoccupé par la notion « d'équilibre financier », certainement pas par la qualité de l'accueil.

(Des dizaines de milliers de collègues directeur-trices « sur le carreau » au profit de monstres administratifs :

- Il existe aujourd'hui plus de 55000 écoles, le plus souvent des structures à taille humaine et de proximité. Le fait de créer des EPEP impliquera la suppression de plus de 2/3 des structures « écoles » que nous connaissons. Quid des dizaines de milliers de directeur-trices actuellement en place ?

- La porte serait ouverte à la suppression de milliers de postes d'enseignement :

l'expérience des EPLE (établissements du second degré) montre que la multiplication et la décentralisation des lieux de décisions rend plus facile la suppression de milliers d'emplois.

Créer des EPEP ne serait même pas une solution au problème des directions restées vacantes...

Il n'est pas évident que les emplois seraient pourvus, il y a aussi de nombreux établissements du 2^o degré sans chef d'établissement ou d'écoles sans directeur...

Si un nouveau corps était créé...

La création d'un nouveau corps aurait pour conséquence possible l'accession à ce corps de personnels qui pourraient ne pas être issus-e-s du corps enseignant en général et du corps des P.E. en particulier avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur le fonctionnement pédagogique des écoles.

La solution pourrait passer par l'amélioration du cadre d'emploi actuel, quant aux tâches à accomplir, au pouvoir des directeur-trices d'école. C'est aussi aux équipes, aux directeur-trices de refuser de participer à ce qui ne relève pas de leurs missions. Notre hiérarchie sait trop bien jouer sur la bonne volonté de chacun-e pour faire fonctionner une machine qui n'a plus les moyens de ses ambitions !

1) Redéfinissons précisément ce qui relève du travail de direction.

2) Redéfinissons précisément les responsabilités de chacun-e des institutions.

C'est une école démocratique qu'il nous faut, avec

des moyens, des droits collectifs et un pouvoir décisionnel pour les enseignant-e-s et leurs usagers au sein des conseils d'école.

Nous demandons l'arrêt des expérimentations EPEP et leur évaluation.

Tout ceci passe aussi par un cahier revendicatif.

Les pistes de réflexion pourraient être les suivantes :

- Une augmentation importante de la bonification indiciaire, actuellement de 16 à 40 points. (Celle pour le grade le moins élevé de principal de collège est de 80 points).
- Une augmentation de la nouvelle bonification indiciaire, actuellement 8 points, (elle est de 40 points pour le grade le moins élevé de principal de collège).
- Une augmentation importante et uniforme de l'ISS (indemnité de sujétion spéciale).
- Une augmentation des décharges : actuellement rien en dessous de 4 classes, 0,25 de 4 à 9, 0,5 de 10 à 13 (12 en maternelle), décharge complète au dessus de 14 classes (13 en maternelle).
- La création d'emplois statutaires et non précaires de postes d'administratifs pour les écoles.

Pour rappel, nous revendiquons :

- la création d'emplois de fonctionnaires : secrétaires, infirmiers scolaires et assistants sociaux, médecins scolaires,

- une fonction de directeur librement choisie, avec une formation conséquente et ouverte à tous les collègues volontaires pour permettre une rotation à l'intérieur de l'école pour ceux qui le désirent,

- une décharge de service pour tous les directeurs, et en particulier ¼ de décharge statutaire pour les directeurs d'école de une à quatre classes,

- l'arrêt du recours imposé et gratuit aux directeurs pour le tutorat des PE en stage filé.

Ana Macédo, Luc Briatte, Yvon Guesnier



Masterisation le Ministère à rendu sa copie

Dans une plaquette parue le 13 novembre et intitulée « *La réforme de la formation et du recrutement des enseignant-e-s* » le Ministère de l'Education Nationale (MEN) et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ont présenté leurs décisions. (Lien)
En décembre, les projets de textes devraient être présentés en Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESR).

Ce qui attend les futurs enseignant-e-s :

L'année de Master 2, les candidat-e-s devront passer leur concours (admissibilité + admission) valider leur Master, et assurer les stages en responsabilité prévus dans leur cursus.

Le schéma ci-dessus synthétise les changements qui auront lieu dès la rentrée 2010. Il illustre aussi l'efficacité financière de cette réforme. Non seulement les étudiant-e-s restent deux ans de plus à l'Université, mais en plus ils-elles assurent les départs en formation continue à moindre coût. Quant aux fonctionnaires stagiaires, ils voient leur temps de présence devant les élèves augmenter considérablement.

Admissibilité :

Elle aura lieu en début d'année de M2 (CRPE:septembre, CAPES:décembre, Agrég.:avril). Elles ne comporteront pas d'évaluation à caractère didactique ou pédagogique. Pour les PE deux épreuves, français et culture humaniste d'une part, mathématiques et sciences d'autre part. Pour ceux-elles qui échouent ici, la période suivant les résultats devra être focalisée sur le projet professionnel.

Admission

À la fin de l'année scolaire pour tous, elle comporte deux épreuves :

une leçon et l'analyse d'un dossier proposé par le jury. Un temps spécifique d'interrogation sur la maîtrise de la compétence « agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » sera prévu. (sic)

Le ministère va donc recruter des grosses têtes bien pleines -mais surtout pas de pédagogie- et bien obéissantes. Feront-ils-elles de meilleurs enseignant-e-s ?

Stages :

En M1 et en début de M2 des stages d'observation et de pratique accompagnée seront proposés aux étudiant-e-s. Les stages en responsabilité seront proposés prioritairement aux étudiants admissibles.

Les stages effectués en milieu scolaire ne peuvent être une condition pour se présenter à une épreuve, mais dans le même temps ils sont indispensables à la formation progressive au métier, et représentent un atout certain pour les épreuves d'admission.

Le MEN invente le concept du facultatif/indispensable... Comprend qui peut ?

Et après :

Après le concours, les lauréats sont nommés professeurs stagiaires et prennent la responsabilité d'une ou plusieurs classes. Un tiers de l'année scolaire sera consacré à parfaire leur formation professionnelle. On notera que cette formation continue pourra se faire à travers d'échanges entre pairs.

En divisant le temps de formation pratiquement par deux, le ministère affiche clairement que pour lui, enseigner n'est pas un métier qui s'apprend.

Titularisation

Les professeurs stagiaires seront titularisés par l'autorité académique compétente, au vu de leur manière de servir, sur proposition des corps d'inspection dans les premiers et second degré, après avis des chefs d'établissement dans le second degré.

La procédure de titularisation nous semble on ne peut plus vague et livrée à l'arbitraire le plus large. Comment et sur quelle base sera jugée la manière de servir de nos futurs collègues ?

NON À LA MASTERISATION DES CONCOURS !

Plus que jamais, la CGT Educ'Action 06 réaffirme qu'enseigner est un métier qui s'apprend. Nous renouvelons notre opposition à la masterisation des concours qui ne pourra pas assurer une formation de qualité à nos futurs collègues et réclamons une autre réforme.

POUR UNE MASTERISATION DE LA FORMATION

Pour un concours au niveau Licence (BAC+3)

Pour deux ans de formation avec le statut de fonctionnaire stagiaires

Pour une formation programmée progressive et cohérente aux métiers de l'Éducation dans le cadre de l'IUFM

Pour une formation où interviennent des enseignant-e-s chercheur-e-s, des équipes de formateurs/trices qualifié-e-s du 1^{er} et du 2nd degré favorisant un aller-retour entre expériences de terrain et apports disciplinaires et pédagogiques de haut niveau.

Demi-journées d'info syndicale de la CGT Educ'Action en mars

* Samedi 6 Nice Ecole Bon Voyage Mx 1

* Samedi 6 Cannes

* Samedi 13 IUFM S.Liégeard

* Mercredi 24 Nice Lieu à déterminer

* Samedi 20 Ecole Jules Verne Nice

* Samedi 20 St Sauveur

* Samedi 27 Villeneuve Loubet

Pour le modèle de courrier à l'I.E.N et toute information complémentaire : <http://cgteducationnice.org/spip.php?article1080>

STAGE EN RESPONSABILITÉ DES ÉTUDIANT-E-S

10 BONNES RAISONS DE NE PAS LAISSER SA CLASSE

Au début de l'année 2010 (du 1 au 5 février et du 22 au 26 mars), les étudiant-e-s Master pourront effectuer leur premier **stage en responsabilité** (pour rappel, seul-e en classe, sans formation...). Ils/elles remplaceront pour cela les collègues T1 et T2 en formation continue ainsi que des collègues volontaires pour des stages courts (4 jours).

Ces stagiaires devraient être dans les classes la semaine précédant leur stage en responsabilité afin d'être mis au courant par le titulaire des pratiques pédagogiques et matérielles usitées (banalisation de la semaine de cours à confirmer). En l'absence d'une formation IUFM spécifique de préparation de ces stages, il n'est bien sûr pas question pour les collègues titulaires de pratiquer le compagnonnage ou de se substituer aux formateurs/formatrices. A priori ces stagiaires n'auront pas de visite « pédagogique » dans les écoles et ce stage n'aura aucune incidence sur le concours

ENSEIGNER EST UN MÉTIER QUI S'APPREND

Nous ne souhaitons pas mettre nos futurs collègues en difficulté, cependant nous ne pouvons pas cautionner l'organisation de ces stages qui traduit bien l'esprit de la réforme de la formation des enseignant-e-s.

C'est pourquoi **nous appelons tous les enseignant-e-s à refuser de laisser leur classe pour ces stages.**



CONCOURS ENSEIGNANT-E-S : DESENGAGEMENT DE L'ÉTAT AU PROFIT DU PRIVÉ

Le ministère a publié les postes ouverts aux concours enseignants 2010.

Alors que le nombre de postes proposés dans le second degré public est sensiblement égal à l'année dernière le nombre de contrats offerts à l'enseignement privé a été multiplié par 2,3.

Quand le nombre de postes dans le public stagne au plus bas après la forte amputation de 2006, ce sont 1000 contrats supplémentaires qui sont offerts au privé.

La CGT exige le respect des équilibres et une progression du nombre de postes offerts dans le public équivalente au privé.

Au-delà de ce scandale la CGT continuera à se battre pour un grand service public d'éducation unifié rassemblant l'ensemble des personnels du public et du privé.

Jean-Pierre Quartier

10 bonnes raisons de ne pas se porter volontaire pour laisser sa classe à un-e étudiant-e :

- 1/ Pour refuser de confier les élèves à des personnes non formées pour lesquelles l'Institution ne s'est pas donné les moyens d'évaluer les compétences à gérer un groupe d'enfants et à enseigner (parcours différents chacun);
- 2/ Pour ne pas déstabiliser les classes, les élèves, les équipes enseignantes;
- 3/ Car ce n'est pas une obligation pour les étudiants de faire des stages;
- 4/ Pour ne pas envoyer les stagiaires à la boucherie;
- 5/ Pour refuser la mission supplémentaire de formation des étudiants (dixit la lettre de cadrage sur la mastérisation) qui va de pair avec la suppression des IMF;
- 6/ Car cela entame votre capital de formation continue (pour faire quoi dans l'école quel compte-rendu ???);
- 7/ Car cela pose des problèmes de responsabilité (cf circulaire de l'IA qui demande aux enseignant-e-s de la classe de rester dans l'école au cas où ...);
- 8/ Car cela supprime des postes de titulaires remplaçants (ils servent de variable d'ajustement);
- 9/ Pour ne pas faire rentrer des vacataires dans les écoles (qui dit vacataires dit personnels plus « dociles », qui...);
- 10/ Pour ne pas donner les moyens au gouvernement de mettre en place leur réforme de suppression de la formation des enseignant-e-s

Concernant l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel, de nouvelles modalités vont être mises en place pour la prochaine session, celle de juillet 2010. Elles seront examinées au CSE de janvier.

Nous nous félicitons de cette annonce qui répond aux très fortes critiques exprimées par la CGT Educ'Action et les collègues l'an dernier. Les conditions dans lesquelles avait été imposée cette première épreuve de rattrapage du bac pro étaient inacceptables.

Dès décembre 2008, les représentants de la CGT Educ'Action, au Comité Interprofessionnel Consultatif et dès la discussion du texte au Conseil Supérieur de l'Éducation, avaient exprimé leur total désaccord, non pas sur l'existence de cette épreuve, mais sur les modalités décidées dans la plus grande précipitation par le ministère de l'Éducation.

Notre organisation avait été à l'initiative d'une riposte intersyndicale en appelant à signer massivement une pétition et avait déposé un préavis de grève en juillet.

Plus de 4 000 pétitions avaient été remises par la CGT au ministère pour exiger des nouvelles modalités. L'action a payé, et les disposi-

tions proposées vont dans le sens de ce que nous exigeons : un caractère disciplinaire aux épreuves orales, une meilleure prise en compte de l'enseignement général dans cette épreuve.

Cependant, il y a encore des améliorations à apporter, c'est pourquoi la CGT Educ'Action proposera au CSE un amendement au texte du ministère de l'Éducation nationale :

passer à un temps de 15 min pour la préparation et l'évaluation des candidats pour chacune des deux épreuves (au lieu de 10 min prévues dans le projet).

Nous exigeons aussi de rediscuter rapidement le décret qui fixe le coefficient de cette épreuve de rattrapage. De notre point de vue, ce coefficient doit correspondre à la moitié de celui des épreuves d'admission en enseignement général (écrites ou en CCF), soit un coefficient de 12, et non pas un coefficient de 24 tel qu'il était en 2009.

Cette avancée significative pour les élèves et les personnels ne doit pas cacher la profonde régression que constitue la réforme du bac pro 3 ans

CGT EDUC'ACTION - Montreuil,
le 14 janvier 2010

LES PROPOSITIONS DU MINISTÈRE

Le ministère propose donc de remplacer l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel par une nouvelle épreuve qui comportera deux interrogations, d'une durée de 10 minutes chacune, menées successivement l'une par un-e enseignant-e de la spécialité concernée, l'autre par un-e enseignant-e de français et histoire-géographie.

Ces examinateurs-examinatrices seront désigné-e-s, au sein du jury, par le président.

L'épreuve sera notée sur 20, chacune des parties comptant pour la moitié de la note.

- La première partie portant sur l'épreuve scientifique et technique (E1) qui évalue des compétences complémentaires de celles évaluées dans l'épreuve E3 (à laquelle la moyenne est requise pour se présenter à l'épreuve de contrôle).
- La deuxième partie correspondant à l'épreuve de français et d'histoire géographie (E5)

Pour chaque partie de l'épreuve, le candidat sera appelé à traiter un sujet tiré au sort et préalablement préparé pendant une durée de 10 minutes.

Il pourra s'agir, pour chaque sujet, d'une question ou d'un document simple à commenter.

Pour la deuxième partie de l'épreuve, le sujet tiré au sort portera soit sur le français, soit sur l'histoire-géographie.

J.DENNEULIN



Pas de bébés à la consigne !

Les enseignant-e-s et agents territoriaux CGT du Var appellent à l'action, pour développer et améliorer l'accueil et la scolarisation des jeunes enfants.

La CGT s'inscrit totalement dans la campagne nationale lancée par le collectif « Pas de bébé à la consigne »

Pour s'opposer aux dérèglementations, à la mise en cause de l'école maternelle, développer et améliorer l'accueil et la scolarisation des jeunes enfants.

Dans le prolongement de la journée de réflexion que nous avons consacrée à Brignoles le 16 novembre à ce sujet, nous appelons à signer et à faire signer la CARTE PETITION adressée à N.MORANO. Nous sommes à la disposition de toutes les organisations, syndicats, associations, membres du collectif « Pas de bébé à la consigne » afin de mettre en œuvre dans notre département du Var une puissante campagne.

Nous nous opposons :

-Aux mesures qui portent atteinte à la qualité des modes d'accueil comme par exemple « les jardins d'éveil ».

-Aux suppressions de postes d'enseignant-e-s dans les écoles maternelles.

Nous demandons :

-Le développement des structures publiques ou à but non lucratif pour l'accueil des jeunes enfants.

-L'accueil des enfants de plus de 2/3 ans dans des structures accessibles à toutes les familles et adaptées (jardins d'enfants, école maternelle dotée de moyens suffisants et adaptés à cette tranche d'âge).

-L'amélioration des taux actuels de professionnels qualifiés dans les établissements d'accueil et les écoles maternelles.

-Un plan d'urgence pour la formation des professionnels

-La diminution du coût pour les familles d'accès aux différentes structures d'accueil afin d'aller vers la gratuité

Sous prétexte d'accueillir plus d'enfants, le gouvernement veut abaisser les normes d'encadrement dans les structures d'accueil des jeunes enfants. Ces normes visent pourtant à garantir la qualité du service éducatif, la sécurité des enfants, la qualification des professionnels.

Ainsi, il autorise les établissements à inscrire 20 % d'enfants en plus de leur capacité d'accueil. Il encourage les assistantes maternelles privées (nounous) à se regrouper et à accueillir 16 enfants sans autre norme d'encadrement et de fonctionnement qu'une convention avec la CAF au mépris d'une réelle professionnalisation, une rémunération adéquate, un déroulement de carrière, une protection sociale et une retraite en conséquence.

Enfin, il expérimente avec certains maires des « Jardins d'éveils » pour les 2 ans/3 ans. Ces nouvelles structures, à la charge des communes et des parents, donc payantes, auront un taux d'encadrement inférieur aux crèches et jardins d'enfants. Installées dans l'enceinte des écoles maternelles, ces jardins d'éveil augurent une disparition de l'école maternelle gratuite dont le rôle éducatif et social est pourtant reconnu mondialement.

Depuis 10 ans en effet, des milliers de classes sont fermées et l'on peut craindre une diminution de l'accueil des enfants de 3 à 5 ans.

A tout cela s'ajoute les risques galopants de marchandisation et de privatisation de l'accueil des tous petits. Les conditions de travail des personnels, l'emploi stable et qualifié dans le secteur de la petite enfance et dans l'enseignement seront premières victimes de cette politique. Cette dégradation n'est pas acceptable, elle n'est pas inéluctable non plus.

Non Madame MORANO, Non Monsieur SARKOZY, les enfants ne se déposent pas à la consigne !

Pour accueillir les jeunes enfants en dehors de leur famille, contribuer à leur épanouissement et à leur autonomie, il faut partout des personnels qualifiés, partout des structures accessibles, diversifiées et de qualité,

Cela suppose des moyens financiers importants.

Des actions sont déjà programmées dans certaines communes, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez agir dans votre commune:

sden.egt.1d.var@free.fr
06 11 77 62 69



Lycée : une réforme sans histoire ? Déclaration au C.S.E. du 10/12/09

Monsieur Le Ministre,

Vous étiez attendu, vous êtes là... On aurait aimé vous voir présent lors du débat sur le bilan de rentrée au CSE, il est vrai qu'il n'a pas eu lieu ou qu'il n'a plus lieu dans cette vénérable enceinte. La conférence de presse sans faute (à part d'orthographe...), la visite médiatique des rayons de supermarché ou le tour de France des lycées, ne font pas un dialogue social sérieux, au mieux de la communication à usage immédiat...

La CGT, première confédération syndicale française dans les élections professionnelles tient son congrès. Mais elle a, avec ses syndicats de l'Éducation nationale présents aujourd'hui, CGT Educ'Action, UN SGPEN CGT, des questions à vous poser sur des sujets d'actualité et que vous devinez peut être...

Comment se fait-il alors qu'on fait du collège le maillon central et que certains veulent croire ou laisser croire que le socle commun de connaissances et de compétences est la réponse ultime à la difficulté scolaire... qu'une disposition de la récente loi sur la formation professionnelle, adoptée le 6 décembre, prévoit la possibilité d'entrer en apprentissage sous statut scolaire dans un CFA (Centre de Formation d'Apprentis) dès 15 ans au lieu de 16. Bien mauvais signal pour le collège pour tous et le lycée après !

Par ailleurs, différentes mesures adoptées par cette loi tendent à modifier le Code de l'éducation en matière de missions des personnels sans débat dans l'Éducation nationale ni expression de votre part, à notre connaissance.

Si la carence d'échange au CSE sur la question stratégique de la formation professionnelle tout au long de la vie est hélas patente, il faut souligner et mettre en avant, de ce point de vue, l'initiative qui vise à faire tomber les murs sur ce sujet (et d'au-

tres...) entre la CGT, première confédération syndicale des salariés de ce pays et la FSU, première fédération syndicale dans l'Éducation nationale à Caen, le 10 novembre.

Pour la CGT, l'éducation doit être pensée comme un continuum qui vise, de la maternelle -dès 2 ans et demi...- à l'enseignement supérieur, à la fois au développement du plus haut niveau de culture et à rendre possible une évolution des qualifications au cours de la carrière professionnelle. Cela passe par, non pas sur une vision utilitariste à courte vue de compétences éclatées, mais par une qualification solide et durable qui repose sur une culture commune, culture générale ouverte et non clivée entre les différents champs de savoirs.

Vous l'aurez compris par ce préambule, la CGT est tenante de transformations profondes du système éducatif mais dans la cohérence et la vérité. Des réformes sont nécessaires et nous appelons au changement pour permettre la réussite de tous. Cela veut dire des changements en matière de politique de recrutement, de politique sociale et fiscale !

Votre directeur de cabinet, lorsqu'il reçoit les organisations syndicales de l'Éducation nationale, se croit obligé de citer Lénine... pour qui : « les faits sont têtus » ! Effectivement, on peut en dresser la liste :

- réforme du rythme scolaire dans le 1er degré, suppression de 2 heures de cours pour tous contre deux heures de soutien et, dans le même mouvement, de plusieurs milliers de postes de RASED,
- réforme de l'enseignement professionnel, suppression d'une année de cours pour les élèves et aussi de quelques milliers de postes d'enseignant-e-s à la fin du processus de mise en place du bac pro 3 ans,
- réforme de la formation des maîtres, remplacement d'une partie de la formation comme fonctionnaire stagiaire par des

stages étudiants et, là encore, des dizaines de milliers de postes supprimés.

Votre directeur de cabinet ou Lénine... ont décidément raison : les faits sont têtus !

Lorsque l'objectif central de votre politique est de supprimer un poste de fonctionnaire sur deux, vous comprendrez que l'annonce d'une réforme du lycée, à moyen constant, fût-ce un engagement présidentiel... ne nous suffise pas. Si d'extraordinaire le lycée était épargné, ce serait le collège qui trinquerait dans la chasse aux postes. Il n'y a, d'ailleurs, pas d'illusion à avoir. La pseudo-redistribution sous forme de 10 h 30 pour tous, mais où chacun n'est pas sûr de retrouver les moyens nécessaires, en particulier dans les disciplines expérimentales.

Avant de mettre en place un accompagnement individualisé, encore faut-il pouvoir assurer les conditions (effectifs, programmes...) en matière de cours, pour permettre une pédagogie adaptée et diversifiée compte-tenu de l'hétérogénéité des classes. On est loin du compte ! Si moins d'impôts bénéficient aux plus riches, moins de cours aussi -pour les plus dotés en capital... scolaire ! Il ne s'agit pas de défendre une discipline mais des cohérences entre disciplines pour garantir la formation d'un citoyen éclairé.

De ce point de vue, la fin de l'histoire obligatoire en classe de terminal S est l'exemple même de la mesure qui exclut des savoirs, oppose artificiellement disciplines scientifiques et sciences humaines et sociales (SHS), à rebours de la réforme de la série STG qui avait introduit l'histoire géographique en terminale. On a beaucoup parlé de l'histoire, rendons justice à la géographie comme discipline scientifique et... humaine ! Penser la géographie pour tout lycéen scientifique, c'est prendre en compte la réalité de l'évolution des exigences de cette matière dans l'enseignement supérieur pour la géomorphologie, la géogra-

phie physique, la climatologie, l'aménagement du territoire. Le seul argument ne peut pas être l'alourdissement horaire de l'élève lorsqu'on ne dit rien du rythme annuel, hebdomadaire ou même journalier des jeunes au lycée, du travail demandé à la maison et des conditions de travail dans les établissements (CDI, salles informatiques...).

Enfin, last but not least, la désignation et le fonctionnement du Conseil pédagogique sont l'exemple même d'une démarche de sommet où l'injonction vient du chef d'établissement qui détient les pleins pouvoirs, quel que soit le vote au Conseil d'administration de l'établissement.

Donc, ni la méthode (communication volontairement tardive des textes réglementaires, ni le calendrier (mise en œuvre l'an prochain sans connaître ni les programmes, les modalités d'évaluation au bac -coefficients, épreuves anticipées-) ne peuvent être acceptables, sauf à vous signer un chèque en blanc.

La CGT défend le changement, la réforme de progrès et non l'aventure qui se ferait au dépend des élèves et de leur avenir. Vous avez évoqué dans votre discours la priorité à l'orientation. Seriez-vous capable de citer le nombre de postes de conseillers d'orientation psychologues (COP) créés ces trois dernières années. Votre chiffre permettra de mesurer votre ambition !

Là encore, votre directeur de cabinet qui cite Lénine... a raison : les faits sont têtus !

Philippe Péchoux,
pour la CGT Educ'Action
et la confédération CGT



Des élu-e-s à votre service



« OU VA L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ? »

Compte rendu journée de Formation AIX-en-Provence

La CGT Educ'Action de l'Académie d'Aix en Provence organisait une journée d'étude sur le thème : « Où va l'enseignement professionnel ? ».

Une cinquantaine de collègues des Académies d'Aix, de Lyon, mais aussi de l'Académie de Nice se sont retrouvés à l'IUFM D'Aix en Provence pour cette journée de réflexion.

Le débat de la matinée, introduit par Alain VRIGNAUD (du Bureau national) avait pour sujet : « qu'en est-il de la mise en place du Bac pro 3 ans ».

L'exposé d'Alain a permis de faire un point très précis sur la mise en place de la réforme et de ses conséquences au niveau national. Un questionnaire a été envoyé à toutes les académies et une réunion du pôle FTP (formation technologique et professionnelle) s'est tenue le 8 janvier à Paris.

Conséquences, au niveau des postes, au niveau des élèves, etc.
Conséquences quant à la poursuite d'études : des élèves actuellement en BEP (oui, il y en a dans les autres académies). - oui, ces élèves ont eux aussi le droit de préparer un Bac pro ! Et pour cela ils devront intégrer une première de Bac pro 3 ans. Par

contre à l'heure actuelle le ministère n'a donné aucune certitude quant à leur intégration dans ces classes. Cela obligerait les rectorats à ouvrir de nombreuses classes « provisoirement » le temps d'absorber ces élèves. La partie n'est pas gagnée mais la CGT EDUC'ACTION fera le nécessaire pour que chaque académie puisse offrir à ces jeunes une poursuite d'études.

A l'issue de son exposé, de nombreux et nombreuses collègues ont évoqué leurs situations et leurs difficultés. Ce qui a permis de faire ressortir quelques remarques :

Tout d'abord une incohérence dans la mise en place des référentiels, des programmes, etc.

Un malaise aux niveaux des enseignants face aux « exigences » des corps d'inspection. Des équipes pédagogiques « déstabilisées » !

Des difficultés pour trouver des lieux de formation pour les jeunes qui vont quand même 22 semaines en PFMP ? c'est quoi, sur les 3 années ! Difficultés liées au nombre croissant de stagiaires, mais aussi à l'âge de ce même élèves.

Des fermetures de classes, voir d'établissements fermés. Pour l'Académie de Lyon la fermeture de 8 Lycées professionnels est programmée pour 2012 !!

Quid des élèves qui ne pourront pas suivre le cursus en 3 ans ; les classes de CAP ne sont ou ne seront pas ouvertes.

On ne peut pas laisser 50% des élèves sur le bas coté ! Nous disaient-ils !

Un recrutement que l'on nous prédisait meilleur ! J'entends encore nos « inspecteur » nous le dire lors des différentes réunions. Au contraire, et cela n'est pas seulement le cas dans notre académie. Mais des difficultés pour remplir certaines sections qui autrefois faisaient le plein. Donc on prend les élèves qui n'ont pas eu de réponses positives par rapport à leurs vœux, ce qui fait des élèves non motivés qui à terme entraînent des problèmes de comportement et des problèmes de discipline. Cela sera un plus disaient-ils !

En fait la majorité des académies ne sont « passées » en bac pro 3 ans qu'à la rentrée 2009. Elles n'ont pas le recul que nous pouvons avoir dans notre académie. Cependant, je retrouve dans tout ce qui s'est dit lors de ces échanges, les mêmes problèmes dont la majorité d'entre-vous m'ont fait part lors de nos rencontres. Cette réforme n'est pas bonne et la plupart de nos élèves ne sont pas prêts à présenter un Bac Pro en 3 ans ! Tel est le constat de cette demi-journée.

L'après midi Philippe COTTET des Alpes de Haute Provence est intervenu sur l'apprentissage. Cela sera l'objet d'un prochain Flash.

Joël DENNEULIN



REFORME DU LYCEE SAUCE CHATEL : UNE REFORME FAITE A L'ENCONTRE DU BON SENS QUI AGGRAVERA LES DIFFICULTES DES ELEVES ET DES ENSEIGNANT-E-S.

Cette réforme est vendue avec une communication très efficace, et onéreuse, avec comme objectif affiché la réussite de tous les élèves. Pour cela le ministre met en place 2h d'accompagnement « personnalisé » en supprimant au passage les 2h d'aide individualisée en math et français. Cette annonce qui a entre autre justifié le vote de la réforme par l'UNSA et la CFDT n'est que du vent. Avec un contenu fourre tout, mal défini, bénéficiant dans le meilleur des cas d'un dédoublement ce qui fait des groupes de plus de 15 élèves (personnalisation ?), en demandant à des enseignant-e-s non formé-e-s de faire le travail des co-psy on ne voit pas ce que cet accompagnement pourra sérieusement apporter aux élèves. Dans la même veine est introduit un tutorat assuré par des enseignant-e-s et CPE volontaires ... et bénévoles ! Des stages encadrés par des enseignant-e-s bénévoles permettrait des passerelles entre les filières – comme si on pouvait rattraper un an de math de première S ou de SES de première ES en un stage – d'autres permettront d'échapper au redoublement – comme si un stage pouvait rattraper un an d'échec. Rien n'est dit sur les évaluations de ces stages. Au prétexte d'équilibrer les filières, de rendre la filière L plus attractive, on supprime l'histoire en terminale S, on diminue les horaires de sciences en S, de français en L, de SES en ES. On le voit, d'un côté des annonces aguichantes destinées à bluffer le public, de l'autre des

moyens en diminution aggravant les conditions d'apprentissage de nos élèves.

Un aspect non avoué de cette réforme est l'atteinte à la formation des futures citoyen-ne-s. La diminution des heures d'enseignement en histoire-géographie et en sciences économiques et sociales en sont l'aspect le plus médiatisé (la focalisation du débat sur l'heure d'histoire – en oubliant au passage la géographie – a permis au gouvernement d'éviter d'avoir à défendre les autres mesures). Peut être plus grave est la volonté de dénaturer le contenu des SES en y diminuant la place de la sociologie et en essayant de ramener l'étude de l'économie à la gestion d'entreprise. Mais ce sont également l'ensemble des matières scientifiques et techniques qui voient leurs horaires diminuer alors que nous vivons dans une société technologique et que les futur-e-s citoyen-ne-s seront confronté-e-s à des décisions concernant la énergie, le nucléaire, les nanotechnologies, le génie génétique, les OGM, les ondes électromagnétiques voire des épidémies de grippe-bachelot. Il ne s'agit pas de défendre une discipline plutôt qu'une autre mais de rechercher des cohérences entre disciplines pour garantir la formation de citoyen-ne-s éclairé-e-s.

La dérive libérale imposée à l'Ecole par le gouvernement ne s'arrête pas au contenu de nos enseignements. C'est ce qu'on appelle en haut lieu la « gouvernance » de nos

établissements qui se calque sur les méthodes pourtant décriées utilisées dans les entreprises. « Pilotage » sous contrôle de la LOLF, évaluation selon des indicateurs-lettres. Ceux-ci (taux de réussite aux examens, taux de redoublement, etc.) n'évaluent pas la réussite des élèves mais servent à mettre la pression sur les chefs d'établissement qui feront de même sur les enseignant-e-s pour être bien notés. Et nous savons comment certains font coïncider les taux avec ceux souhaités (cf. l'épreuve de rattrapage du bac pro).

Mais l'objectif principal de cette réforme est, comme les précédentes, de permettre de supprimer encore plus de postes d'enseignant-e-s. Les conséquences des quelques dizaines de milliers d'emplois supprimés depuis 2003 n'affectent pas seulement les élèves. Nos conditions de travail s'en trouvent également fortement dégradées. L'instauration d'un « tronçon commun » en première permettra en regroupant des filières « d'optimiser » le remplissage des classes à 35. L'affectation des lauréat-e-s des concours sur des postes engorgera les mouvements, réduisant encore plus les possibilités de mutation (le taux de mobilité pendant mouvement inter a été divisé par 2 de 2006 à 2009 pour l'académie). Les périodes de formation des néo titulaires aggraveront la difficulté des remplacements entraînant l'embauche d'encre plus de

collègues précaires sous forme de vacation. Les belles mesures de cette réforme (tutorat, accompagnement à l'orientation, ...) reposent sur le bénévolat, « l'engagement » des personnels, de plus sans formations. Quand dans le même temps les disciplines sont mises en concurrence dans le cadre de l'autonomie des établissements, quand ceux-ci sont également mis en concurrence (évaluation sur des indicateurs sommaires, moyens dépendant de ces pseudo résultats, ouverture de la carte scolaire), quand les pouvoirs des chefs d'établissement sont accrus, quand une hiérarchie intermédiaire se met en place (conseils pédagogiques) on ne peut qu'être assuré d'une rapide augmentation et aggravation des cas de souffrance au travail. Nous avons là, malheureusement, un **combat syndical prioritaire** à développer.

Quel que soit l'angle sous lequel on analyse cette réforme, professionnel, politique ou syndical, la conclusion est la même : elle est **inefficace, dangereuse et inacceptable !**

Nous exigeons l'abandon de cette réforme.

La CGT défend le changement, la réforme de progrès, pour la réussite de tous, et non l'aventure qui se ferait au dépend des élèves et de leur avenir.

Jean-Pierre Quartier



Foutage de g...

En allant sur le site du ministère de l'EN à la recherche d'info quelle ne fut ma surprise en voyant affiché à la "une" le résultat d'un sondage concluant que 76% des français étaient favorables à la réforme du lycée !

Quant on clique dessus on découvre que seul 16% des interrogé-e-s affirment savoir précisément ce dont il s'agit !

Le stress au travail n'est pas un effet de mode lié aux différents suicides chez France Telecom. Malgré tous les audits que l'on pourra créer et les ministères chargés de résoudre le problème ; le stress est une valeur en progression car l'organisation sociale va basculer entièrement dans une course à la rentabilité éternelle. Dans le domaine de l'éducation, le stress peut être lié à des éléments extérieurs mais généralement il est le produit même des changements radicaux au sein même de l'activité pédagogique.

Le stress est à différencier de la violence car chez les enseignant-e-s il est plutôt lié à un sentiment d'insécurité, d'angoisse individuelle, d'impuissance, à un manque de formation... L'organisation du travail avec des exigences professionnelles liées à une forme nouvelle de rentabilité, avec une mauvaise répartition voire une surcharge des heures, avec des tâches pédagogiques peu cohérentes avec le terrain etc... fa-

brique de manière insidieuse et finalement très peu quantifiable du

LE STRESS AU TRAVAIL

stress.

On enlève peu à peu le concept même de sens pratique chez l'enseignant, en ôtant l'autonomie et le sens critique de celui-ci. L'évolution du public et la course

effrénée aux nouvelles réformes aggravent le sentiment d'angoisse chez l'enseignant-e qui se sent dépassé par la mission qui lui incombe. On y ajoute un peu de culpabilité, avec la manie de devoir rendre des comptes aux parents, à la hiérarchie, à l'inspection et à l'état.

Puis la rapidité des décisions et des applications des réformes via Internet, vendues à grand renfort d'arguments chocs par des inspecteurs bonni menteurs, tout cela renforce

un climat schizophrène où l'enseignant-e est sommé d'appliquer consciencieusement des réformes auxquelles il n'adhère pas vraiment, de le faire rapidement, surveillé de près par son inspecteur qui lui, doit rendre des comptes sur l'efficacité de l'application. On donne alors constamment le change en donnant l'illusion d'un bon fonctionnement. Mais en fait on assiste à un démantèlement, une déstructuration qui balaient des savoir-faire, des métiers des carrières et des idéaux. On infantilise bien son personnel pour annihilier toute forme de critique. On masque les vrais problèmes par une politique de désinformation, on évite d'expliquer, de rendre compte pour ne pas faire de vagues. On utilise le principe de démocratie participative quand il s'agit de choses anodines à régler pour donner encore l'illusion que tout le monde peut donner son avis, alors que tout est déjà décidé.

Christèle Blanc



Pour agir syndicalement sur le stress, la CGT prend position :

http://cgt.fr/IMG/pdf_trstress240909.pdf

La violence à l'école n'est pas juste un épiphénomène que l'on ressort au journal de vingt heures pendant les périodes électorales, nous la vivons au quotidien dans nos propres classes.

On remarque qu'à tous les niveaux d'éducation, le mode de communication passe souvent par la violence verbale ou physique. Cette violence s'amplifie si des facteurs tels que la pauvreté, la drogue, les conflits ethniques, raciaux ou religieux sont identifiés.

On peut estimer que de l'école maternelle à l'université, un élève fera les frais de cette violence ou en sera l'auteur pendant sa scolarité; dans sa forme la plus grave : acte physique entraînant un soin médical, dans sa forme la plus insidieuse : le harcèlement, le racket, l'intimidation... et dans sa forme la plus banale : les insultes.

Depuis presque 4 ans, le climat scolaire au lycée professionnel Jacques Dolle s'est dégradé.

Les échanges entre la communauté enseignante et les lycéens sont de plus en plus tendus, les actes d'incivilités nuisent au bon fonctionnement de l'établissement

L'activité syndicale ne doit pas se réduire à de simples manifestations du mécontentement mais doit être aussi le moteur d'action et de réflexion autour de notre activité pédagogique.

Après une intersyndicale traitant pour la énième fois du problème, l'infirmière nous a proposé de faire venir des spécialistes de la prévention de la violence. Nous avons donc participé à deux jours de formation autour de la prévention des violences en milieu scolaire.

Ce compte rendu est juste un aperçu de ce qui a été dit car la richesse des débats ne peut être contenu en quelques lignes. Tout d'abord, il faut présenter les intervenants. Robert pour le compte de L'ADSEN (Action et DOcumentation Santé pour l'Education Nationale), rencontre souvent les professeurs pour des questions de citoyenneté et de prévention à la violence...

Jérôme, lui, intervenait en tant que sociologue et travaille pour la Mutualité Française et la MGEN sur des questions de méthodologie et de projets autour de la prévention des addictions et des violences

scolaires.

Différents thèmes ont été abordés dont la place de l'adolescent dans notre société, son rapport à l'adulte, la place de l'adulte, ses réactions face aux violences scolaires.

Durant le 20e siècle, la société donnait la possibilité à un jeune d'accéder à un statut plus qualifiant que ses propres parents. A l'heure actuelle, c'est la première génération qui est confrontée à une disqualification sociétale. Malgré des perspectives d'avenir bien tristes, ces adolescents font preuve de plus de résilience et de force d'adaptation que leurs aînés.

La pré-adolescence est une période de crise car elle est à la fois une transition et une évolution. Cela peut se traduire par de la violence. Une violence extravertie peut engendrer de la délinquance, une violence introvertie peut amener à des conduites à risque comme l'addiction (drogue), l'auto maltraitance (scarification, tentative de suicide). C'est une période où l'adolescent va privilégier la relation avec ses copains et délaisser l'adulte. Pour se construire, il va casser l'image de l'adulte même si au quotidien c'est de lui dont il dépend le plus.

L'adulte n'est pas le seul référent, la société donnait autrefois un cadre par le biais de rituels comme la communion, le certificat d'étude, le service militaire. Les sociologues se sont aperçus que ces fameux passages rituels ont été remplacés par le premier rapport sexuel, la première prise de stupéfiants, le premier coma éthylique.

Pour lutter contre le niveau de tension de la vie quotidienne, ils utilisent des drogues ou des médicaments comme un instrument thérapeutique. La prise de drogue ou les actes de violence ne sont jamais gratuits. Ils sont souvent des signes non-verbaux d'une souffrance psychique.

L'adolescent peut utiliser l'agressivité pour rentrer en communication avec l'autre mais celle-ci ne contient pas forcément

**VIOLENCE
AU TRAVAIL**

**STRESS
AU TRAVAIL**



une volonté de nuire.

L'adolescent teste l'adulte mais il ne le fait pas sur un savoir mais surtout sur un savoir-être. Face à un adulte, il va vouloir valider la pertinence d'un modèle.

Il n'y a pas de situation standardisée mais un adulte éclairant et rassurant peut être un modèle valide dans une situation d'apprentissage.

Un élève qui entend régulièrement un discours disqualifiant à son encontre, va s'enfermer dans un mécanisme de contre-culture scolaire et refusera de valider la pertinence du discours scolaire. Si trop d'élèves rentrent ainsi dans une contre-culture scolaire, le climat d'un lycée peut entièrement basculer.

Deux postures universelles sont la plupart du temps appliquées : une rigide qui ne permet pas une adaptation à l'environnement ou bien une posture laxiste qui ne met pas en place un cadre valable.

Le fonctionnement d'un établissement est basé sur une loi interne qui est le règlement intérieur, celui ci participe au cadre référentiel et permet de fonctionner ensemble. Il n'y a pas pire qu'une loi qui n'est pas appliquée.

Une règle doit être commune et acceptée par l'ensemble de la communauté.

Si le cadre référentiel ne fonctionne pas, il faut entamer une démarche collective pour changer le climat scolaire. Il faut peser de manière collective et réguler la violence. Il n'y a jamais un changement radical, cela prend du temps. Il faut souvent attendre qu'une population qui constitue un cycle s'en aille.

Les deux intervenants n'ont pas de recettes miracles mais ils nous proposent de travailler sur des projets qui pourraient réguler la violence et les incivilités en amont.

Pour cela, ils nous ont demandé d'analyser la situation (un état des lieux), de définir des objectifs (ce qu'on veut changer, améliorer...) pour choisir des types d'actions à mener et comment les mettre en œuvre.

Un projet doit être modeste et si possible

obtenir l'adhésion de l'ensemble du personnel. C'est un projet qui doit avoir une certaine pérennité et dont on doit régulièrement évaluer sa pertinence.

Par rapport à l'élève, quelques notions à appliquer comme le valoriser ou le sanctionner quand il le faut, ne pas se laisser déstabiliser par les messages contradictoires qu'il envoie, ne pas craindre l'opposition, les tensions et les conflits.

Ne pas attendre un changement radical après une sanction mais celle ci doit avoir du sens, doit faire parti d'un suivi et être évaluée pour permettre la réinsertion de l'auteur des actes dans sa classe sans tomber dans la double peine.

Cette formation a été riche en informations et en questionnements et permettra peut-être d'élaborer de modestes projets qui pourraient changer durablement le climat général du lycée Jacques Dolle. Jérôme Reynaud, un des intervenants, se propose de revenir pour nous aider à mettre en place certaines stratégies.

Après la formation : le terrain d'action

Suite à cette formation, le climat scolaire à Jacques Dolle n'a pas radicalement changé et nous avons même du faire face à des incidents de plus en plus graves.

Mais les points positifs sont que pour une fois certains d'entre nous se sont réunis autour d'une table non pas pour faire la fameuse psychothérapie de groupement mais plutôt dans une posture participative avec des propositions concrètes sur l'accès réglementé au lycée pour lutter contre les retards, une gestion de l'information plus pointue pour cerner au plus près les élèves défaillants tant au niveau du travail que du comportement et cela dès la fin du mois de Septembre.

Pour ré instaurer une certaine autorité, il faut redonner une cohérence de fonctionnement visible par le lycéen. Mais la tâche est rude car il faut très peu de temps pour qu'un climat scolaire se dégrade et beaucoup de travail collectif pour le remettre sur le bon chemin.

Dans un climat très tendu, ce travail a permis à certain d'entre nous qui ne se sentait pas bien de se repositionner de manière positive au sein de l'établissement.

Christèle Blanc

Schizophrénie

Nous avons tous et toutes reçu un magnifique document intitulé « *Projet académique* ». Un chef d'œuvre pareil, on comprend... Au fait M. le Recteur cela a coûté combien?!!!

Ce projet construit autour de cinq défis relève à notre sens de la schizophrénie. Pour chaque défi un constat est proposé ainsi qu'un certain nombre d'actions.

Si nous partageons pour l'essentiel les constats, nous avons des questions, voire de franches réserves, sur un certain nombre d'actions proposées. Cela ferait partie du débat nécessaire et constructif si ces objectifs reposaient sur une quelconque réalité.

En effet nous doutons de la volonté d'améliorer la prise en charge des difficultés scolaires quand on supprime les postes d'enseignant-e-s par dizaines de milliers.

Nous croyons être victime d'hallucinations quand le renforcement de la formation est évoqué à chaque page

quand dans le même temps le gouvernement met à bas la formation professionnelle initiale et supprime les moyens des IUFM.

Comment peut-on projeter de structurer l'aide apportée alors que l'on a au préalable soigneusement déstructuré les Réseaux d'Aide Spécialisés pour Elèves en Difficulté ? Aucune trace des Rased dans le projet... Significatif et triste... Il est des silences qui en disent long sur ce qui nous attend...

Quand nos établissements souffrent du manque de personnels de vie scolaire, en particulier de CPE, quand on met le corps des copys en extinction, ce n'est pas cohérent de parler de dimension éducative et d'orientation.

Nous aurions envie de sourire quand ce projet prétend améliorer le remplacement alors que la politique menée ces dernières années n'a eu de cesse que de supprimer les emplois d'enseignant-e-s affecté-e-s au remplacement.

PROJET ACADEMIQUE DU RECTEUR NIQUE

Appeler gestion qualitative les affectations sur 2, voire 3 établissements, les affectations, sans concertation, dans des disciplines autres que celles validées par le concours relève probablement d'une certaine forme d'humour. Ce document nous laisse perplexe quand il omet de préciser par qui et comment seront assurées les fonctions qu'il crée.

Mais il est quand même un point où ce projet est en phase avec les projets ministériel. C'est quand il met en place un suivi managérial par les sacro saints indicateurs. Nous condamnons cette vision qui sous l'apparence de la rigueur des chiffres ne donne qu'une vision simpliste et superficielle à la fois de l'état de la difficulté scolaire, de ses causes et du travail effectué par les équipes pédagogiques. A ce propos M. Le recteur affirme qu'il n'y a eu aucun problème de remontées des évaluations CM2 de l'an passé, mais alors pourquoi dans les tableaux de

bord publiés, les chiffres n'apparaissent ils pas ?

Cette dérive va de pair avec le renforcement donné par la réforme du lycée au pouvoir des chefs d'établissement et du conseil pédagogique. C'est là une des raisons de notre refus de cette réforme.

L'Education Nationale est un grand corps malade, et ce ne sont pas de vains mots, ni de vagues projets qui le remettront sur pied. Les personnels, de la maternelle à la terminale, sont indignés et se mobilisent contre les traitements proposés.

L'action préalable dans le combat contre l'ensemble des difficultés du système éducatif est de lui redonner les moyens qui lui ont été retirés et d'engager une réflexion sur l'organisation tant du collège que des trois voies des lycées, professionnels, généraux et technologiques, qui n'ait pas pour objectif principal les suppressions de postes.